Image not found or type unknown

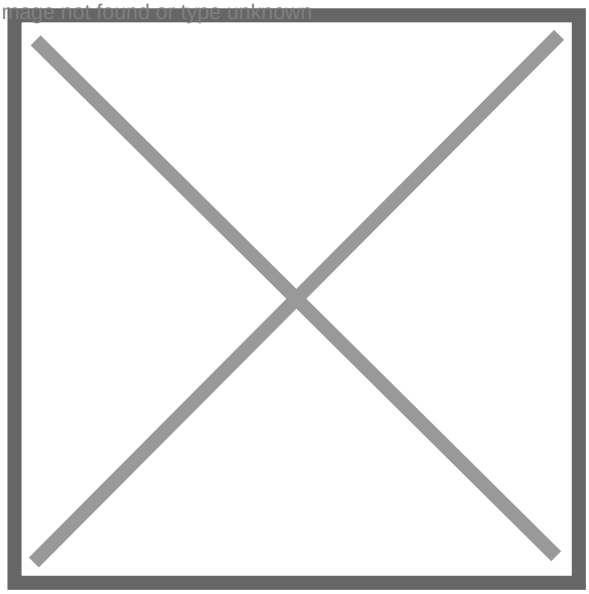

Problèmes avec fils majeur alcoolique

Par **frerot**, le **14/10/2009** à **11:50**

Bonjour,
mon fils est alcoolique et dependant à de nombreux medicaments. Il a 39 ans,ilest divorcé et vit seul dans un appartement hlm.Malgré de nombreuses cures et sejors en maison de repos son etat empire.Il touche une pension de handicapé de 810 euros.Il a déjà fait l'objet d'une mise en faillite personnelle l'année derniere mais il continue à faire des dettes.De plus il acessé de payersa mutuelle ainsi que son assurance habitation.Or dernierement il a provoqué un debut d'incendie et n'etait plus assuré.Je suis retaité avec une retaite de 1800euros ,possede une petite maison. je voudrais savoir si je peux à un moment ou un autre etre tenu responsable financièrement des consequences de ces actes.merci de votre reponse.

Par **jeetendra**, le **14/10/2009** à **12:10**

[fluo]UDAF des Ardennes[/fluo]
38, boulevard Georges-Poirier
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Tél. : 03 24 57 64 42
Fax : 03 24 57 64 47
E-mail : udaf.08@wanadoo.fr

Bonjour, votre fils étant majeur, 39 ans, il assumera seul les conséquences financières de ses actes, par contre il a besoin d'aide, de suivi, de traitement, une mise sous tutelle l'aidera peut etre, contactez [fluo]l'Association UDAF de Charleville-Mézières[/fluo], ils tiennent des permanences juridiques, courage à vous, cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés